

INFOCUMA

JUILLET 2024

Edito



**32 % ET PLUS
DE 1000 € LE CHEVAL !**

C'est l'augmentation du prix des tracteurs ces deux dernières années (source FNcuma / Entraid) sur un panel de 2000 matériels achetés en cuma ces deux dernières années. Et des tendances à plus de 1000 € le cheval ! Dans le même temps, les records d'immatriculations et de ventes de matériels s'enchaînent passant de 5 à 7 milliards entre 2021 et 2023.

Sur la même période, le monde du TP et du transport ont subi des augmentations de 17 à 20%. Pourquoi cette différence ? Quelles limites à ces tendances ? La location d'usage est depuis plusieurs années beaucoup plus développée dans certains secteurs. Une façon de mieux maîtriser les hausses de prix mais aussi de rationaliser les coûts de production. Je ne suis plus propriétaire « d'un matériel improductif » une partie de l'année, mais d'un contrat qui me garantit un service et un prix pendant plusieurs années. Des sociétés se sont créées (Kiloutou, Loxam, etc.) pour répondre à cette demande et réaliser des achats en grand volumes pour faire contrepoids aux industriels. Les cuma ont été pionnières dans la mutualisation des coûts, mais n'étaient pas organisées sur l'achat.

Devant l'urgence de la situation, et le poids considérable des charges de mécanisation (30% du total de nos charges), on se devait d'aller plus loin et d'inventer un nouveau modèle. Nous avons créé Camacuma* pour à la fois imposer un rapport de force comme centrale d'achat, et proposer la location d'usage à un prix fixe pendant 5 ans sans interruption de service. Dans un monde où la compétitivité devient un mot d'ordre, réduire nos charges de mécanisation par le biais du réseau cuma et l'outil Camacuma est un atout supplémentaire pour nos exploitations. Une entreprise qui maîtrise ses charges fait des gains directs et donc du revenu. C'est une révolution dans nos campagnes, une rupture dans nos habitudes. Mais c'est à ce prix si demain nous souhaitons rester nombreux et contribuer à relever le défi de l'installation.

* Camacuma : centrale d'achat de matériel agricole en cuma

Yves Mary Houdmon
Administrateur à l'Union des cuma
des Pays de la Loire
Président de Camacuma

Pays de la Loire

A LA UNE



**L'offre tracteurs Camacuma ?
Bien plus que des prix bas**

Au-delà de l'annonce du lancement de l'offre tracteurs auprès des cuma, les équipes de Camacuma et des fédérations de cuma se mobilisent pour accompagner les cuma sur l'arrivée des tracteurs en location d'usage dans les groupes.

C'est là le double intérêt des tracteurs Camacuma : aider les cuma à réduire leurs coûts et proposer un vrai service tout compris et sans surprises sur cinq ans. Pour le présenter, le plus simple c'est dire ce qui n'est pas compris et qui comprennent la comparaison des offres. C'est ambitieux mais c'est pour répondre au mieux aux besoins des cuma. Nos équipes fédératives s'organisent avec Camacuma pour répondre à vos sollicitations.

Et faire le choix de Camacuma pour ses tracteurs, c'est intégrer une « cuma de cuma », ainsi la mutualisation à grande échelle apporte de la souplesse comme le changement de tracteur et de puissance en cours de contrat.

La démarche entreprise pour déployer les tracteurs Camacuma en location d'usage est de faire des études personnalisées à chaque cuma intéressée et qui comprennent la comparaison des offres. C'est ambitieux mais c'est pour répondre au mieux aux besoins des cuma. Nos équipes fédératives s'organisent avec Camacuma pour répondre à vos sollicitations.

N'hésitez pas à nous contacter.

par Etienne Fels
Directeur fédération des cuma Normandie Ouest
Responsable lien Camacuma et fédérations de cuma
etienne.fels@cuma.fr • 06 84 16 05 14

44 Une méthode d'animation pour se projeter ensemble et relancer la dynamique



L'Union cherche à innover dans ses méthodes d'animation à mesure que les demandes des cuma évoluent.

En effet, les cuma sont de plus en plus nombreuses à constater une baisse d'implication générale et à se questionner sur leur dynamisme.

Aux côtés de la FRcuma Ouest, l'Union a développé une méthode pour faire exprimer les valeurs et la philosophie d'un groupe pour ensuite les concrétiser via un plan d'actions.

Cette méthode, en cours de test, a été adaptée pour un format en assemblée générale à la cuma du Champ du Coq (Plessé 44). Les responsables avaient pour objectifs de parler d'implication aux adhérents et de les stimuler pour faire émerger des projets à venir de la cuma.

Sur une séquence d'une heure et demie, les adhérents, après s'être placés sur un graphique représentant leur implication à la cuma, se sont prêtés au jeu des techniques d'animation créatives proposées. Ils se sont interrogés sur l'image que le groupe renvoie à l'extérieur en faisant du découpage-collage. Ils se sont projetés dans l'avenir en dessinant en groupe leur cuma idéale. Ensemble, ils ont conclu que ce sont les projets qui fédèrent et qui donnent l'envie de s'impliquer.

Après analyse en plénière des différentes productions, plusieurs projets ont émergé : travailler l'équilibre entre les adhérents en termes de charge de travail sur la chaîne d'abattage ; travailler sur l'amélioration des conditions de travail dans l'abattoir ; travailler sur le développement de nouvelles activités (ex : *transformation des produits*) ou encore travailler sur le projet d'agrandissement de la salle de conditionnement. Quelques mois plus tard, les responsables nous ont confirmé que cette animation pendant l'AG avait permis de relancer une certaine dynamique à la cuma !

par clarisse.perrin@cuma.fr • 07 61 12 51 63

Randonner et partager un repas pour créer du lien

49

Plus de 450 randonneurs et convives se retrouvaient le 7 avril dernier à Montilliers autour de la cuma Lys Layon et de ses élèves.



Les bénéfices de la randonnée seront remis à 2 écoles des communes

Il y a un an, la commission convivialité de la cuma proposait d'organiser un événement externe afin de faire connaître la cuma et sensibiliser au métier d'agriculteur. « *L'expérience de certains d'entre nous en rando nous a permis de partir en confiance sur cette idée, qui est un bon compromis entre "ce n'est pas trop compliqué à organiser" et "ça n'engage pas trop de frais" !* » relate Jérémie Errien, vice-président et responsable de l'événement.

Un groupe de six adhérents s'est constitué, chacun avait une mission. « *Je m'occupais de la communication : rencontrer (et inviter) les voisins du hangar, les flyers. Un autre se chargeait de l'autorisation départementale et des documents municipaux ou encore de créer et suivre la boîte mail de réservation des repas* » explique Thibaut Guy, administrateur.

Le jour J, la majorité des 67 fermes adhérentes a participé bénévolement : parking, ravitaillement, service du repas, buvette, ...

« *Pour faire le lien avec notre territoire et parce que c'est un super moyen de sensibiliser, nous avons fait le choix que les bénéfices soient versés aux écoles de Montilliers et Mâchelles, nos communes de travail* » se réjouit Régis Reveillere, président de la cuma. « *Deux chèques seront remis en mains propres lors des kermesses !* »

La semaine suivante, « *Nous avons fait le bilan : beaucoup d'adhérents étaient ravis et prêts à remettre ça l'année prochaine (on va quand même attendre un peu) ! qui plus est, c'était aussi un objectif, on voit que cela a renforcé le lien entre nous, ça nous change du matériel et des chiffres !* » concluent les trois responsables.

La cuma Lys Layon, c'est :

la fusion de deux cuma en 1983 et 1997.

En 2020, 67 exploitations adhérentes mais une centaine d'actifs, un hangar en location, 90 matériels, pas de salarié et un chiffre d'affaires de 365 254 € en 2023

par justine.lemonnier@cuma.fr • 07 64 51 04 64

72 La cuma de Lavaré embraye



La cuma organisait son AG le 04 juin 2024. Au-delà des éléments statutaires, il s'agissait de présenter aux adhérents les travaux effectués...

Un nouvel hangar de 600 m²

Alain Bourguine, président de la cuma confirme «Avec le passage de deux à quatre salariés, la surface d'atelier était trop restreinte. Nous avons opté pour un hangar avec des panneaux photovoltaïques. Le coût de l'investissement est de 186 000 € dont 78 500 € pour les panneaux. La société Triangle Energie a géré l'ensemble du dossier».

Une plateforme de nettoyage

Pour faciliter le nettoyage des matériels, la cuma a investi dans une aire de lavage de 360 m² avec des bacs de récupération des éléments solides et hydrocarbures. Pour Thierry Lecomte (ancien trésorier), les objectifs sont clairs : respecter les normes environnementales et faciliter le travail des salariés.

Une salle de réunion

Désormais, les réunions du conseil d'administration se dérouleront dans le hangar. Un bureau est prévu pour la secrétaire-comptable du GESAC 72. Depuis plusieurs années, le conseil d'administration de la cuma se renforce avec l'arrivée de jeunes administrateurs compétents.

Un plan de prévention

Un deuxième plan de prévention a été mis en place avec la MSA. Il comprend l'acquisition d'équipements (masques anti poussière, chariot pour démonter les roues, équipements sans fil...), le bétonnage du hangar, l'installation de translucides... En améliorant les conditions de travail des salariés, la cuma limite les risques et améliore l'organisation du travail.

Jérôme Virlouvét, jeune trésorier précise «Pour l'ensemble du projet, la cuma a bénéficié d'aides PCAE et de la MSA».

Le conseil d'administration remercie tous ses adhérents qui donnent de leur temps et qui sont engagés dans la coopérative.

par philippe.coupard@cuma.fr • 06 01 70 71 19

85 Les cuma présentes aux Journées Nationales de l'Agriculture

Place à l'Agri : c'est l'action organisée par l'ANEFA Vendée dans le cadre des Journées Nationales de l'Agriculture



Pour 2024, elles se déroulaient au marché de la Ville de la Roche sur Yon le 8 juin dernier.

La promotion de l'agriculture s'est réalisée toute la matinée à travers la reconnaissance de graines, la découverte des métiers de la production agricole, des plantations pour les plus petits, l'échange sur les compétences demandées dans le machinisme agricole dans les cuma et les ETA et bien sûr la dégustation des produits vendéens labellisés et préparés par Vendée Qualité.

La présence de Luc Bouard, Maire de la Roche sur Yon et Conseiller départemental de la Vendée fut l'occasion d'expliquer les actions réalisées tout au long de l'année par l'ANEFA Vendée, association paritaire créée en 1993 composée d'organisations d'employeurs et de syndicats de salariés.

L'ANEFA Vendée gère aussi le COSSA 85, comité d'œuvres sociales où 2500 salariés vendéens de la production agricole bénéficient d'avantages sociaux : chèques vacances, chèques cadeau, billetterie à tarif subventionné (www.cossa85.fr).

par frederic.duval@cuma.fr • 06 27 27 22 93

MACHINISME

L'application Mobile My Cuma Planning et Travaux, un outil bien pratique

Contrairement à ce que certains pourraient penser, l'outil My Cuma Planning et Travaux n'a pas vocation à limiter la communication entre les adhérents, bien au contraire. Et depuis fin 2023, l'application mobile est désormais disponible sur Apple et Android.



My Cuma Planning et Travaux permet surtout de soulager les responsables de matériels.

Grâce à l'application qui est ouverte 24h/24, 7j/7, les adhérents peuvent ainsi à tout moment réserver du matériel sans interrompre les responsables de matériels pendant leur travail, moment de repos ou de repas familiaux.

My Cuma Planning et Travaux permet de pouvoir programmer et d'organiser son travail par anticipation sans attendre la réponse du responsable qui lui-même se pose la question de savoir quand il va avoir besoin de ce même matériel, tous les adhérents sont sur le même pied d'égalité.

My Cuma Planning et Travaux permet de savoir qui est le dernier utilisateur du matériel et permet de savoir qui sera le prochain utilisateur pour le prévenir de la disponibilité du matériel lors de période intensive du matériel.

My Cuma Planning et Travaux fonctionne toujours également sur PC pour les adhérents qui le souhaitent.



par samuel.nicolas@cuma.fr • 06 68 66 57 73

Accompagnement de la cuma, intervention, formation éleveurs, chauffeurs...

Un service à la carte

de 2 heures à 1 journée
en présentiel ou distanciel

Des experts pour vous accompagner

FOURRAGES : MAÏS ET HERBE

Nos experts sont en capacité d'apporter des réponses à vos questions et références comme par exemple, le choix du matériel, l'itinéraire, l'organisation des chantiers, les réglages essentiels, les outils pour diagnostiquer la qualité du fourrage, des retours d'essais...



L'expertise



Michel Seznec
(Union des cuma des Pays de la Loire)



Jean Marc Roussel
(Fédération des cuma de Bretagne)

Devis
personnalisé
sur demande

Epandage, désherbage mécanique, économie de carburant/traction...
d'autres thématiques sont possibles.
N'hésitez pas à contacter votre fédération pour en savoir plus

Les équipements d'entretien de la haie s'élargissent sur la cuma départementale de Vendée

Ce début juin est arrivé l'équipement d'abattage pour une première période de rodage sur des chantiers autorisés et être opérationnel pour la prochaine période d'autorisation d'abattage à partir du 15 août prochain.



L'équipement est constitué d'une pelle à chenille de 23 tonnes Develon et d'une pince d'abattage de marque Vosch équipée d'un guide chaîne.

L'ensemble sera transporté par un camion porte char. La cuma a investi 300 000 € pour répondre à vos besoins.

L'activité sera à disposition de tous pour la coupe des arbres, des branches sur les haies et les taillis de nos secteurs.

Un lien étroit se fera entre cette activité et l'activité déchetage pour optimiser les chantiers et essayer d'optimiser les coûts pour tous. Nous souhaiterions privilégier la réservation et l'organisation de groupe pour optimiser les coûts de déplacements.

La réservation se fait, comme pour le déchetage par le site internet : <https://appli.cuma-defisdubocage.fr/> ; une réservation par groupe sera possible.

Pelle Develon (ex Doosan)
DX 225 LC - 175 cv
Flèche de 5,70 et balancier de 2,90m
Neuve, garantie 5000h/5 ans
167 000 €

Pince Vosch 2000
Ouverture de 110 à 2 060
Force de fermeture 52 kn
66 000 € (aide de 80%)

par michel.seznec@cuma.fr • 06 89 75 99 49



Recherche : robotique en cuma

Dans le cadre du projet AZIMUT et AGROOP dans lequel l'Union des cuma fait partie, nous recherchons des cuma.

Afin de mettre en essai des tracteurs autonomes / robots / ou tout autre matériel fonctionnant de manière automatique et non autonome. Pour rappel, un véhicule autonome est un véhicule qui n'a pas besoin de l'intervention de l'homme pour fonctionner.

Les robots automatiques eux, si, et aujourd'hui, seul le robot désherbeur Farmdroid est homologué pour travailler de manière autonome.

Ce projet vise à essayer, via un protocole mis en place et un cahier des charges défini au préalable avec la cuma, un ou plusieurs robots pour déterminer si ces derniers peuvent intégrer de manière simple, le parc matériel d'une cuma. La prise en main, le transport, la maintenance, la programmation seront bien sûr mesurés, analysés et si possible comparés à d'autres robots afin d'obtenir une base de données de matériel.

Bien sûr, les coûts de l'appareil ne seront pas négligés ainsi que le SAV (présence d'un réseau de concessionnaires ou constructeurs seulement, intervention sur place et / ou par téléphone...).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Pierre Pichet, animateur machinisme au 06 68 66 32 94 afin qu'il puisse vous orienter sur ce qu'il est possible de faire et à quelle période.

Les cuma sont aujourd'hui orientées vers l'innovation, suivant le modèle agricole qui change petit à petit avec la numérisation de plus en plus présente, l'agro écologie, réduction des intrants, optimisation du matériel, etc.

L'Union des cuma vous accompagne dans vos projets, et c'est donc dans cette mesure, que nous recherchons des cuma ayant un projet, ou non, de robot mais surtout désireuse de participer à la mise en place des robots dans le milieu agricole.

par pierre.pichet@cuma.fr • 06 68 66 32 94



AZIMUT

AgroOP

l'appropriation
des nouvelles technologies



Établir le siège social de la cuma : quelle adresse choisir ?

Le choix de l'emplacement du siège social de la cuma est une décision qui mérite une attention particulière.

En effet, cet endroit sera l'adresse utilisée par différents organismes pour communiquer avec votre cuma. Il est donc important de sélectionner un lieu sécurisé et facilement accessible pour assurer la réception de courriers importants tels que les accords de subventions, les documents administratifs ou encore pour bien réceptionner les cartes grises de vos matériels.

1. Sécurité et Accessibilité

Il est important de privilégier un emplacement sécurisé et facilement accessible pour les responsables de la cuma et/ou votre secrétaire comptable. Optez pour un lieu centralisé, proche des exploitations, pour vous assurer que le courrier sera bien relevé régulièrement.

2. Stabilité et Durabilité

Le siège social est une adresse officielle qui figure dans les statuts et sur le Kbis de la cuma. Modifier cette adresse nécessite d'enclencher une procédure administrative. Pour éviter ces tracas, choisissez un emplacement stable et pérenne, qui pourra être utilisé sur le long terme.

3. Options Possibles

Plusieurs options s'offrent à vous pour établir le siège social de votre coopérative :

- Installer le siège à la cuma, si vous disposez d'un espace adapté (bâtiment de stockage, bâtiment atelier)
- Opter pour un hébergement à la mairie, historiquement, c'est le cas de beaucoup de cuma
- Envisager un hébergement au sein d'une autre cuma située à proximité, avec l'accord de cette dernière
- Eventuellement, héberger le siège chez un administrateur de la cuma, sous réserve de son accord et de la disponibilité de l'adresse sur le long terme

En conclusion, prenez le temps de réfléchir à l'emplacement idéal pour le siège social de votre coopérative. Une décision bien pensée vous évitera des tracas administratifs futurs et évitera les courriers perdus ou laissés de côté.

par benedictte.rousvoal@cuma.fr • 06 63 81 98 93

Facturation tardive des travaux : cela ne sera plus possible demain

L'Etat met en place la dématérialisation des factures de cuma dans l'objectif de diminuer la fraude à la TVA. Sa mise en place prévoit de transmettre mensuellement à l'administration les données de facturation. C'est ce qu'on appelle le « e-reporting ».

Date à retenir



Quelle conséquence le e-reporting va avoir pour ma cuma ?

D'après l'Article 289-I-3 du CGI : "La facture est, en principe, émise dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services. (...) Elle peut être établie de manière périodique pour plusieurs livraisons de biens ou prestations de services distinctes réalisées au profit d'un même acquéreur ou preneur pour lesquelles la taxe devient exigible au cours d'un même mois civil. Cette facture est établie au plus tard à la fin de ce même mois".

Avec le e-reporting, plus possible d'antidater les factures au-delà du mois, puisque l'administration collectera l'information chaque mois. Cette nouveauté pose problème au moment de la clôture pour les cuma qui par exemple clôturent au 31/12, et font leurs prix de revient en janvier puis établissent leurs factures en date du 31/12 courant février.

«Quelle sanction encourt-on si on ne respecte pas l'obligation de transmission des données de transaction à l'administration ?»

Il est prévu une amende forfaitaire de 250 € par transmission, dont le nombre et la fréquence dépendent du régime d'imposition de l'entreprise assujettie, plafonnée à 15 000 € par année civile. La première infraction commise ne sera pas sanctionnée.

Les responsables des cuma concernées vont donc devoir réorganiser leurs pratiques de facturation et de détermination des prix de revient pour répondre à cette exigence. Elle sera effective en 2027, il nous reste donc trois campagnes pour travailler ensemble sur ce sujet.

par anne.marquet@cuma.fr • 06 74 97 01 28



Continuité du service cuma : tout est possible ?

Ci-dessous deux cas concrets qui arrivent tous les ans. Nous avons fait le tour de la question avec le service juridique sur les points de vigilance et les règles minimum à respecter.

Le matériel de la cuma est indisponible pour casse importante : qui peut intervenir pour finir le chantier ?

Selon ses statuts, la cuma doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution lorsqu'un adhérent s'est engagé sur une activité et que le matériel est indisponible au moment opportun.

La cuma a plusieurs solutions : location de matériel, prêt d'un concessionnaire, intervention d'une EDT, intervention d'une autre cuma. Dans ce dernier cas, la cuma bénéficiaire doit être adhérente à la cuma mettant le matériel à disposition.

Cette facture de location ou prestation sera supportée par la cuma (et non par les adhérents bénéficiaires). Ainsi la cuma reste maître du chantier (date, tarif, coût de facturation aux adhérents) et elle pourra continuer à appliquer le taux de TVA réduit à 5,5%.

Le salarié de la cuma est indisponible : qui peut conduire la machine ?

• **Un adhérent** : selon la situation juridique de l'exploitation, l'adhérent peut ou non exercer une activité extérieure. Il faut qu'il se renseigne auprès de son centre de gestion.

Dans tous les cas, nous conseillons de ne pas mettre en place une facturation de main d'œuvre seule de l'exploitation vers la cuma. C'est la cuma qui maîtrise le chantier et cette relation commerciale de main d'œuvre pourrait être requalifiée en contrat de travail en cas de contrôle ou accident de chantier.

• **Un administrateur** : dans le cas où l'administrateur serait rémunéré pour le service rendu à la cuma sans matériel de son exploitation, il faut être très vigilant.

Nous sommes dans le cas dans les conventions réglementées de l'article 25 des statuts de la cuma et la mauvaise idée serait de majorer les indemnités d'administrateur à la gestion de la cuma pour échapper aux conventions réglementées.

Notre recommandation est de réaliser un contrat de travail saisonnier pour ce temps travaillé pour la cuma.

• **Le salarié d'un adhérent** : l'adhérent peut mettre à disposition le salarié de l'exploitation en respectant la Loi Cherpion.

Cette mise à disposition à but non lucratif, de façon temporaire, se traduit dans une convention de mise à disposition écrite où l'exploitation reste l'employeuse du salarié. La cuma bénéficie du salarié sur un temps donné et est responsable du travail réalisé par celui-ci.

• **Un auto-entrepreneur ou indépendant** : s'il ne facture que de la main d'œuvre de conduite, ces statuts doivent le permettre.

Ce n'est pas le cas de tous les auto-entrepreneurs ! Les prestataires doivent fournir l'ensemble des matériels avec leur main d'œuvre pour ne pas déclencher de relation de contrat de travail.

En cas de non-respect de ce cadre, c'est la responsabilité du conseil d'administration qui est engagée pour travail dissimulé (3 ans de prison, 45 000 € pour chaque administrateur et 225 000 € pour la cuma), avec bien-sûr requalification de contrat de travail (cotisations sociales, pénalités...)

Les animateurs peuvent vous envoyer une fiche juridique plus complète pour vous éclaircir sur ce que vous pouvez réaliser.

par par frederic.duval@cuma.fr • 06 27 27 22 93
et laurent.lejars@cuma.fr • 07 64 44 44 31

Les agriculteurs sollicitant de plus en plus les chantiers clés en main dans les cuma, des nouveautés ont été ajoutées

Cumacalc peut désormais calculer également les coûts de revient des chantiers complets

et comparer plusieurs simulations.

Mais c'est également

- Calculer le prix de revient d'un nouveau matériel rapidement sur smartphone ou ordinateur
- Réaliser plusieurs simulations et de les comparer (durée de prêt, montant, de quantité différentes etc..)
- Comparer les coûts obtenus avec ceux des cuma de l'ouest



Calculez le coût de votre chantier complet



cumacalc

C'est une application simple et gratuite

www.cumacalc.fr

FORMATION



Devenir manager : ça s'apprend

Depuis le début de l'année, neuf responsables et chefs d'atelier se sont formés durant trois jours sur les relations humaines, thématique assez récurrente lorsqu'on travaille en cuma.

Entre apports théoriques et applications sur le terrain, c'est toujours différent.

Le contexte de la situation évolue et chacun intervient comme il le peut.

C'est dans cette optique que nous réalisons cette formation avec plusieurs mises en situation sur des thèmes réels : réalisation d'entretien d'embauche, un entretien de recadrage, un entretien professionnel, comment bien écouter ce que dit notre collègue, comment utiliser la reformulation pour une bonne compréhension, comment adapter son discours pour passer du management directif au participatif...

Cette formation est suivie d'un accompagnement individuel de chaque stagiaire pour l'aider à avancer dans la situation dans laquelle il se trouve.

Financée par Ocpiat et Vivéa, cette formation est renouvelée chaque année à l'Union des cuma des Pays de la Loire et se réalise dans une cuma au plus proche des inscrits.

N'hésitez pas à contacter le service formation pour l'hiver 2024-2025 : formation_ucpdl@cuma.fr

par frédéric.duval@cuma.fr • 06 27 27 22 93
et arnaud.bourgeois@cuma.fr • 06 27 27 37 70

Actimat
Notre solution de crédit ou de financement locatif directement chez votre concessionnaire de matériel agricole.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffaissen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

AGENDA

44

LOIRE-ATLANTIQUE

- Congés d'été - fermeture du 12 au 16 août 2024
- Rencontre des responsables des Union de cuma secrétariat le 17 septembre à Puceul
- Démonstration & comparaison d'ensileuses fin septembre sur le secteur d'Héric
- Démonstration combiné bois-bûche le 8 octobre 2024 au matin à la Grigonnais

49

MAINE-ET-LOIRE

- Congés d'été - fermeture du standard du 5 au 16 août
fermeture au public : le 16 août 2024
- Démonstration viticulture
Fin octobre 2024 (lieu à définir)

72

SARTHE

- Congés été - fermeture le 16 août 2024

85

VENDEE

- Congés été - fermeture le 16 août 2024
- Fête de l'agriculture
les 24 et 25 Août 2024 aux Brouzils
- Banc d'essai tracteur
du 16 au 20 septembre (contact : Eric Canteneur 06 73 87 35 69)

POUR TOUS

- Congés été : fermeture des 4 départements le 16 août 2024
permanence téléphonique assurée pour le service emploi pendant l'été

MécaEcoles le jeudi 3 octobre 2024 à Plessé (44)



Premier appel à projet jusqu'au 30 juin 2024
et deuxième du 1^{er} juillet au 18 octobre 2024



Deuxième appel à projet PCAE végétal
du 17 juin au 13 septembre 2024



Retrouvez les cuma de l'Ouest en espace libre
au **stand F15** et sur trois conférences
les 17 et 19 septembre salle F - Espace Administration
www.space.fr

CONTACT DES SECTIONS

LOIRE-ATLANTIQUE
Maison de l'Agriculture
La Géraudière
rue Pierre Adolphe Bobierre
44939 Nantes cedex 9
02 40 16 39 50
paysdelaloire.44@cuma.fr

MAINE-ET-LOIRE
3 rue Carl Linné
CS 30445
49004 Angers cedex 01
02 59 58 04 76
paysdelaloire.49@cuma.fr

SARTHE
72 avenue Olivier Messiaen
Immeuble Belle Ile
72000 Le Mans
02 43 23 77 37
paysdelaloire.72@cuma.fr

VENDEE
51 rue Charles Bourseul
ZAC Bell - BP 214
85005 La Roche-sur-Yon cedex
02 51 36 90 30
paysdelaloire.85@cuma.fr

INFOCUMA

Journal d'information
de l'Union des cuma des Pays de la Loire

3 rue Carl Linné
CS 30445 • 49004 Angers cedex 01
Directeur de la publication : Marc Aurejac
Réalisation : communication FRcuma Ouest
Trage : 1 857 exemplaires